

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice DESRIERS, Maire.

**Présents** : M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, Mme Séverine CHELOT, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, Mme Pascale BOMBLED, M. Renaud POIRIER, M. Jonathan GOES, Mme Simone MONGIS CARRION.

**Absente excusée** : Mme Dominique VIGNON

**Absent** : M. Antoine COLLET

M. Bernard FOULATIER est élu secrétaire de séance à,

**9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 9 votants**

Arrivée de M. Antoine COLLET à 19 heures 40.

Le Procès-verbal de la séance précédente du 08 septembre 2021 est adopté, à,

**9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants**

**ORDRE DU JOUR**

**DEMANDE DE SUBVENTION FAR 2022 + PLAN DE FINANCEMENT – RÉFECTION DE VOIRIE VC10S1 ET MUR SUR LA GARGILESE :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention au titre du Fonds d'Action Rural (F.A.R) programme 2022 doivent être présentées avant le 31 octobre 2021 et propose d'y inscrire des travaux de réfection de voirie et de travaux d'un mur sur la Gargillesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'inscrire pour le programme F.A.R. 2022, les travaux de réfection de la voirie sur une partie de la VC10S1 et des travaux d'un mur sur la Gargillesse avec le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes HT :
Réfection voirie communale VC10S1 : <b>37 114,50 €</b> Travaux d'un mur sur la Gargillesse : <b>13 320,00 €</b>	Subvention FAR : <b>aussi élevée que possible</b> Subvention FAR : <b>aussi élevée que possible</b> Part communale : <b>50 434,50 €</b> (moins subventions FAR)
Total dépenses : <b>50 434,50€</b>	Total recettes : <b>50 434,50 €</b>

Le Conseil à l'unanimité approuve l'inscription des travaux de réfection de voirie de la VC10S1 et de travaux d'un mur sur la Gargillesse présentés dont le montant s'élève à la somme de **cinquante mille quatre cent trente-quatre euros et cinquante cents**, approuve le plan de financement, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Fonds d'Action Rural, pour aider la Commune à financer ces travaux et décide de faire exécuter ces travaux au cours de l'année 2022, suite à l'accord de la subvention F.A.R.

**CHÈQUE À ENCAISSER – VENTE DE RADIATEURS EN FONTE :**

Le Maire informe que les anciens radiateurs en fonte qui étaient dans la cantine se sont avérés en trop mauvais état pour être réutilisés, ils ont donc été emmenés aux établissements LAURIEN qui nous les a achetés au prix de la fonte. Il demande donc l'autorisation d'encaisser le chèque d'un montant de **204,40 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à encaisser le chèque d'un montant de **204,40 €**.

**DEVIS CERIG – ABONNEMENT DSN :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour l'abonnement et la maintenance annuelle du logiciel DSN (données sociales nominatives pour le personnel communal) proposé par CERIG pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'un montant de **200,00 € HT** annuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à signer le devis, le contrat de maintenance et à mandater la facture.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE DELTA-REVIE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de cotisation de l'Association DELTA REVIE INDRE, pour l'année 2021/2022. Le montant est de **75,00 €**. Cette adhésion permet aux personnes aidées de bénéficier d'un tarif minoré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser cette cotisation.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FF RANDONNÉES INDRE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de cotisation de l'Association FF RANDONNÉE INDRE, pour l'année 2021. Le montant est de **50,00 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser cette cotisation.

### **SDEI – ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE et de GAZ :**

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition qu'il a reçu du SDEI pour les communes adhérentes au service de conseil en énergie partagé.

Le SDEI va lancer un marché pour l'achat de gaz et d'électricité (tarif bleu et tarif jaune) pour les collectivités. Ce marché prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SDEI ne facture pas ce service, il est gratuit pour les collectivités et les CDC adhérentes au service de conseil en énergie partagé.

Si la commune adhère au groupement d'achat, cela simplifiera le processus de récupération de nos factures d'énergies pour pouvoir faire le bilan annuel de suivi de consommation de nos bâtiments dans le cadre de la convention CEP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de l'adhésion de la commune de Montchevrier au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés, approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Montchevrier dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur.

Il prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Montchevrier pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat.

Il autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Montchevrier, et ce sans distinction de procédures.

Il autorise le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement.

Il autorise le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Montchevrier.

Il autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes.

Il s'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

### **INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du SDEI qui nous propose dans le cadre du Plan de relance de l'Etat sur le volet relatif à la transition énergétique d'installer une borne de recharge pour véhicule électrique. A l'issue du rendez-vous avec M. ROUTET, l'emplacement choisi serait sur la Place de l'Eglise. Le coût total de l'installation est de 14 000 euros. Compte tenu des aides diverses, le coût restant à charge pour la commune serait de **2 100 € HT** pour la partie investissement (la TVA serait à la charge du SDEI) et **1 050 € TTC annuel** pour la partie fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à déléguer au SDEI l'installation de la borne de recharge ainsi que les dépenses de fonctionnement annuelles qui s'y rattachent et à mandater ces dépenses.

### **BIBLIOTHÈQUE – CONTRAT D'HÉBERGEMENT ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL ORPHÉE :**

Le Maire informe que les contrats de maintenance et d'hébergement du logiciel ORPHÉE nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque arrivent à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convient de les renouveler,

- Un hébergement annuel : mises à jour de versions et sauvegarde des données pour un montant de **133,40 €** pour 2022.
- Une maintenance annuelle : intervention en télémaintenance et mises à jour du logiciel pour un montant de **116,72 €** pour 2022.

Ces deux contrats se renouvelleront par tacite reconduction pendant deux ans et prendront fin le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote autorisé à l'unanimité le Maire à signer ces deux contrats et à engager la dépense.

### **PARTICIPATION AUX DÉPENSES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE D'AIGURANDE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Commune d'AIGURANDE un courrier demandant notre participation financière aux dépenses des écoles maternelle et primaire d'AIGURANDE pour l'année scolaire 2020-2021, à hauteur de **105,00 €** par enfant, pour 21 élèves domiciliés sur notre Commune, soit un total de **2 205,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote autorisé à l'unanimité le Maire à mandater cette dépense.

### **CRÉATION D'UN ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF :**

Le Maire fait un point sur l'avancée des travaux.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- Deux décisions du maire ont été prises :**

Le devis de Didier Hémerly pour la mise en sécurité des portes des vestiaires du stade a été signé pour un montant de 3 927,20 euros hors taxes et 4 712,64 euros TTC. Un virement de crédit de 432 euros TTC a été signé pour l'acquisition et la formation du logiciel DSN.

- Un contact a été repris avec la société Combiosol pour faire le point sur le dossier de la chaudière biomasse. Un rendez-vous a été demandé auquel sera associé Nicolas Thépault, chargé de mission au SCOT Pays de La Châtre en Berry pour faire le point sur les subventions déjà notifiées sur ce projet.
- Lors de la prochaine réunion du Conseil seront examinés les tarifs communaux. Un exemplaire est distribué à chaque conseiller pour propositions. Il est demandé à chaque conseiller de réfléchir à l'articulation globale des tarifs et de faire des propositions écrites d'ici la prochaine réunion.
- Le Bardage de la Salle des Fêtes se détériore chaque jour un peu plus notamment avec le vent de ses derniers jours. La société La Lucarne sera de nouveau convoquée pour envisager des solutions.
- Lors d'une réunion à La Communauté de Communes, il a été demandé à chaque commune de présenter ses projets pouvant faire l'objet de subventions pour les 5 années à venir dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Ce document ayant dû être rédigé dans l'urgence, la consultation préalable du Conseil n'a pas été possible. Le Maire donne lecture des projets proposés qui sont acceptés et Simone MONGIS CARRION propose que l'on rajoute les WC publics sur la Place de l'Eglise, ce qui est également accepté.

### **TOUR DE TABLE :**

Pascale BOMBLED et Virginie PHILIPPON informent que lors de la dernière réunion du Syndicat des Eaux de l'Auzon, une baisse de la consommation a été constatée suite à la sortie de la Commune de Measnes du Syndicat. Le Maire précise qu'elle peut aussi être dû au fait qu'il y a eu moins d'arrosage cet été.

Le prix de l'entretien et de la mesure des bornes à incendie pourrait être de 50 € par borne. Une proposition plus précise devrait être faite par le Syndicat des Eaux de l'Auzon.

La séance est levée à 21H.